

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE, CE 6 AVRIL 2020 PAR VIDÉO-CONFÉRENCE / TÉLÉCONFÉRENCE.

EST PRÉSENTS À CETTE RENCONTRE TÉLÉCONFÉRENCE :

Madame Bianca Vibert, Monsieur Martin Beaudin, Monsieur Jean-Marc Collin, Monsieur Pierrot Vaillancourt, Monsieur Allen Albert, Monsieur Claude Vibert

EST ABSENT :

Monsieur Jean-Luc Burgess

ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE, PAR TÉLÉCONFÉRENCE :

Monsieur Nader Ghabi, directeur général, Madame Mary Vaillancourt, directrice générale adjointe et Madame Julie Loïselle, agente de développement municipal.

LE PRÉSIDENT CONSTATE LE QUORUM ET POURSUIT LE DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

#2020-04-47 SÉANCE TENUE À HUIS CLOS PAR VIDÉO-CONFÉRENCE / TÉLÉCONFÉRENCE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle est jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo-conférence ou téléconférence.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

APPUYÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT,

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

#2020-04-48 OUVERTURE DE LA RÉUNION

PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Allen Albert

Et résolu majoritairement par les conseillers présents que la session soit ouverte à 19 h 30.

#2020-04-49 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

#2020-04-50 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, tenue le 2 mars 2020, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que déposé.

#2020-04-51 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2020

ATTENDU QU'après vérification de la liste des comptes à payer en date du 31-03-2020, il est recommandé au conseil de l'accepter tel que présentée.

PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par les conseillers présents que les comptes à payer pour un montant de 46 028.92\$ soient acceptés tels que présentés.

Je, Nader Ghabi, DG, certifie que la municipalité a les fonds disponibles pour acquitter ces factures.

#2020-04-52 ADOPTION DE RÈGLEMENT #14 - RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU QUE la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entrera en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE les nouvelles normes du règlement provincial s'appliquent à la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la session du 2 mars 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

ET APPUYÉ PAR : Allen Albert

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le règlement portant le numéro #14 soit adopté.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Marc Collin, conseiller #4 que lors de la prochaine session du conseil sera pris en considération pour adoption le Projet de règlement #15 sur la paix, l'ordre, la sécurité, les nuisances et le bien-être général.

#2020-04-53 PROJET DE RÈGLEMENT #15 - RÈGLEMENT SUR LA PAIX, L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, LES NUISANCES ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a déposé en avril 2017 la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois (Projet de loi C-45) qui entrera en vigueur en octobre 2018;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté en juin 2018 la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (Projet de loi n° 157);

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, chapitre L-6.2, laquelle définit les produits du tabac et certains lieux où il est interdit de fumer;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan ;

ATTENDU QUE le conseil désire uniformiser ses règlements sur la paix, le bon ordre et la sécurité publique, afin qu'ils soient applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de contrôler l'usage des produits du tabac et du cannabis dans l'ensemble des endroits publics de la municipalité et de prévoir des amendes pour les contrevenants;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) autorise une municipalité à réglementer en matière de sécurité et pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la salubrité et le bien-être général de sa population;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan est déjà régi par un règlement concernant les nuisances, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

APPUYÉ PAR : Claude Vibert

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents qu'un règlement portant le numéro #15 soit adopté.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Pierrot Vaillancourt, conseiller #1 que lors de la prochaine session du conseil sera pris en considération pour adoption le Projet de règlement #16 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan

#2020-04-54 PROJET DE RÈGLEMENT #16 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer les animaux sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire uniformiser ses règlements sur la paix, le bon ordre et la sécurité publique, afin qu'ils soient applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil par ce règlement abroge tout règlement précédent concernant les animaux autres que les chiens comme le règlement #125;

ATTENDU QUE Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entrera en vigueur le 3 mars 2020 ;

ATTENDU QUE les nouvelles normes du règlement provincial intitulé Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens s'appliquent à la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

APPUYÉ PAR : Jean-Marc Collin

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents qu'un règlement portant le numéro #16 soit adopté.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Marc Collin, conseiller #4 que lors de la prochaine session du conseil sera pris en considération pour adoption le Projet de règlement #17 relatif au déneigement des voies publiques et stationnement dans les rues

#2020-04-55 PROJET DE RÈGLEMENT #17 - RÈGLEMENT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES ET STATIONNEMENT DANS LES RUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan doit voir au déneigement des voies et des places publiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des sommes importantes sont requises pour assurer le déneigement desdites voies;

CONSIDÉRANT que des problématiques ont été constatées dans le déneigement des allées d'accès et des stationnements privés par les entrepreneurs et les citoyens;

CONSIDÉRANT que des entrepreneurs en déneigement et des citoyens effectuent le dépôt et soufflent de la neige et de la glace sur les voies publiques et au pourtour des bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT que de telles pratiques génèrent des problématiques particulières de sécurité et des coûts additionnels de déneigement pour la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan peut réglementer l'exercice des métiers et industries en tout genre;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité doit établir un règlement afin d'appliquer les articles 565 et 631 du Code Municipal pour assurer un meilleur service à la population;

CONSIDÉRANT que les dispositions du Code national de prévention des incendies du Canada au sujet des bornes d'incendie et des réseaux d'alimentation en eau en période hivernale;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : Allen Albert
SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan statue et ordonne que le règlement portant le numéro #17 soit adopté.

#2020-04-56 SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

ATTENDU QUE selon nos dossiers de comptabilité, il y a un vieux solde disponible de règlements d'emprunt fermé depuis 2005 de 11 478 \$;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un projet qu'il a dû y avoir dans le passé avec un excédent de financement qui s'est transformé en solde disponible à la fin du projet;

ATTENDU QUE ce solde est probablement en rapport avec le projet :

- Rue du centre (compte, 55 51102 000)
- Recherche en eau (compte, 55 51110 000)

ATTENDU QUE la dette reliée à ce solde est à 100 % remboursée en fin d'année 2005;

ATTENDU QUE le solde de 11 478 \$ est inscrit au compte #59-12100-000,

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Allen Albert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE selon les directives du MAMH, on doit transférer le solde de 11 478 \$ dans l'excédent non affecté,

QU'au 31-12-2019 le solde de 11 478 \$ sera encore dans les soldes disponibles

QUE le vérificateur externe mette une recommandation aux notes des états financières 2019,

QUE la somme de 11 478 \$ sera transférée durant l'élaboration des états financiers 2020

#2020-04-57 SIGNATURE BAIL TELUS

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan est propriétaire du lot **CINQ MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS (5 062 353)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, suivant un acte de vente reçu devant Me Vallier VILLENEUVE, notaire, le 18 mars 1970, publié au bureau de la circonscription foncière de Sept-Îles, le 6 avril 1970, sous le numéro 10 084 ;

ATTENDU QUE sur cet immeuble se trouve des ouvrages, bâtiments et améliorations, appartenant à TELUS Communications INC., lesquels ont été construits par celui-ci aux alentours des années 1985 sans pour autant qu'il ne détienne les droits de propriété dans le fonds de terre sur lequel se trouvent ceux-ci, savoir, l'immeuble visé ci-dessus ;

ATTENDU QUE ces ouvrages, bâtiments et améliorations, ont été installés suivant une entente avec l'ancien propriétaire en titre de l'immeuble, alors qu'il ne détenait plus de droit de propriété dans ledit immeuble à ce moment ;

ATTENDU QUE les parties ne désirent pas procéder par la création de propriétés superficielle, ni même par la subdivision cadastrale de la partie du lot visé par les ouvrages, bâtiments et améliorations, et ce, afin de régulariser la situation ;

ATTENDU QUE les parties désirent procéder par contrat de location ;

ATTENDU QU'aucune servitude publiée n'affecte le lot visé ci-après.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan autorise la signature de l'entente entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et TELUS Communications INC.;

QUE Monsieur Ghabi Nader, Directeur général, ou Madame Mary Vaillancourt, directrice adjointe, soient autorisés à signer les documents relatifs au Bail de location.

#2020-04-58 MANDAT PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'USINE POSÉIDON ET LA MUNICIPALITÉ

POUR CETTE RÉOLUTION MONSIEUR CLAUDE VIBERT, CONSEILLER ET MADAME MARY VAILLANCOURT, DIRECTRICE ADJOINTE SE SONT RETIRÉS DE LA DISCUSSION.

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a été rencontrée par l'entreprise Poséidon afin que celle-ci présente au conseil son projet de développement éventuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan souhaite appuyer l'entreprise Poséidon dans son projet de développement, entreprise bien implantée dans notre milieu depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan souhaite qu'une entente soit rédigée entre les deux parties afin d'assurer le respect de certaines conditions et que celle-ci réponde aux attentes de chacun;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan aimerait être accompagnée dans cette démarche par un professionnel afin de s'assurer qu'aucun élément important ne manque dans cette entente et que la formulation soit adéquate;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Allen Albert

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan mandate maître Isabelle Landry, de BFC avocats d'affaires pour la rédaction du protocole d'entente qui sera signée entre les deux parties, dont la Municipalité même ainsi que l'entreprise locale Poséidon.

#2020-04-59 POSTE AGENT ANIMALIER

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes concernant les animaux qui errent librement dans les rues;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réglementer les animaux sur son territoire municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte le règlement # 14 intitulé Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens de la municipalité de Longue-Pointe-De-Mingan;

ATTENDU QUE la Municipalité dépose un projet de règlement #16 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Longue-Pointe-De-Mingan;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de se munir d'une personne-ressource pouvant agir sur le territoire de la municipalité aux fins de veiller à l'application des règlements relatifs aux animaux;

ATTENDU QUE la Municipalité mettra en place tous les dispositifs nécessaires pour permettre à l'employé d'accomplir son travail;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi afin de répondre à ce besoin;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Vibert

SECONDE PAR : Allen Albert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte la mise en candidature de Madame Lucie Vaillancourt afin de pourvoir le poste d'agent animalier;

QUE Madame Lucie Vaillancourt agisse comme employé désigné pour effectuer la patrouille sur le territoire, faire la collecte des animaux errants, renseigner les citoyens sur les règlements et leurs applications pratiques, émettre les avis d'infraction, diriger les citoyens vers le bureau pour l'obtention d'une médaille, tenir un registre à jour et sensibiliser les propriétaires à l'importance de la stérilisation pour une meilleure gestion de la surpopulation d'animaux errants.

#2020-04-60 PROLONGATION CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PMD-MRC 2019-2020 MOBILISATION-DIVERSITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a déposé une demande de financement dans le cadre du programme Mobilisation-diversité pour un projet s'échelonnant sur une période trois ans;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) a accordé une aide financière maximum de 15 000.00\$ pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QU'une politique ainsi qu'un plan d'action pour l'accueil de nouveaux arrivants issus de l'immigration sont à élaborer et à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QU'une table de concertation a été formée afin d'alimenter et mettre en action les différents éléments inclus dans la politique et le plan d'action;

ATTENDU QUE des rencontres avec cette table avaient été planifiées dans le but de bonifier et valider la politique incluant le plan d'action;

ATTENDU QUE la situation relative au COVID-19, la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan ne sera pas en mesure de respecter son échéancier tel qu'indiqué dans l'entente signée avec le ministère de l'Immigration;

ATTENDU QU'une demande de prolongation a été déposée auprès du ministère afin d'assurer la mobilisation et concertation du milieu;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan signera une entente avec le Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) pour

l'année 2019-2020 faisant l'objet d'une modification pour une prolongation du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 (6 mois).

#2020-04-61 REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE L'ÎLE AUX PERROQUETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a été un partenaire important dans la mise en place du projet de revitalisation des bâtiments de l'île aux perroquets;

ATTENDU QUE la Municipalité soutient la Corporation de l'île aux Perroquets (CIP), depuis sa fondation en août 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a participé à de nombreuses rencontres auxquelles étaient conviés les partenaires afin de réfléchir à l'avenir de la Corporation de l'île aux Perroquets;

ATTENDU QUE chaque partenaire est prêt à s'impliquer dans la relance de la CÎP selon l'expertise de chacun;

ATTENDU QU'une condition a été émise au conseil d'administration actuel, celle de revoir la composition de celui-ci;

ATTENDU QUE sur sept sièges, deux sièges au sein du conseil d'administration seront occupés par deux membres du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Allen Albert

SECONDE PAR : Bianca Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan mandate Monsieur Pierrot Vaillancourt, conseiller #1 et Monsieur Jean-Marc Collin, conseiller #4, à siéger sur le nouveau conseil d'administration de la Corporation de l'île aux Perroquets.

#2020-04-62 AMÉNAGEMENT PARC CANIN

ATTENDU QUE la Municipalité procède à une structuration importante au niveau des animaux;

ATTENDU QU'un nombre important d'animaux est présent dans la municipalité;

ATTENDU QUE ce service est inexistant dans la région;

ATTENDU QUE ce service pourra être disponible pour les gens locaux, mais aussi les visiteurs de passage;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Bianca Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité met à la disposition le terrain de balle, car celui-ci n'est présentement pas utilisé;

QUE la Municipalité redonne sa première vocation dont un terrain de balle, si un besoin est exprimé par la population;

QUE la Municipalité regardera la possibilité de relocaliser le Parc canin afin de répondre aux deux demandes.

#2020-04-63 POSTE JOURNALIER-OPÉRATEUR

ATTENDU QU'un employé municipal a quitté ses fonctions;

ATTENDU QU'une ressource doit être engagée pour exécuter des travaux et compléter l'équipe de travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan procédera à l'affichage d'un poste journalier-opérateur;

QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan engagera une ressource permanente le plus tôt possible.

#2020-04-64 FERMETURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Allen Albert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents que la session soit fermée à 20 :10.

Nader Ghabi, DG

Martin Beaudin, maire

Je, Martin Beaudin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.